

SÉANCE RÉGULIÈRE DU 15 JANVIER 2018

Présences :

Monsieur	Réjean Guin	Maire
Monsieur	François Dubeau	Poste #1
Monsieur	Pierre Tardif	Poste #2
Monsieur	Francis Lacelle	Poste #3
Monsieur	Gilles Sénécal	Poste #4
Monsieur	Richard Gilbert	Poste #5
Monsieur	Louis-David Coutu	Poste #6

Absences :

1. Ouverture et constat du quorum

M Réjean Guin, Maire déclare l'assemblée ouverte à 19h00.

2. Adoption de l'ordre du jour

1007-2018

Proposé par : Pierre Tardif
Appuyé par : Francis Lacelle

QUE le conseil municipal de Saint-Michel-des-Saints adopte l'ordre du jour tel que présenté.

Adopté à l'unanimité.

3. Période de questions

4. Greffe

4.1. Adoption des procès-verbaux

1008-2018

Proposé par : Richard Gilbert
Appuyé par : Louis-David Coutu

Adoption des procès-verbaux des séances:

4.1.1. Séance régulière du 18 décembre 2017

4.1.2. Séance spéciale du 20 décembre 2017

Adopté à l'unanimité.

4.2. Dépôt bordereau de correspondance

NO.	DE	A	DESCRIPTION
2017-078	Audrey Boisjoly	Réjean Gouin	FQM - Demande appui
2017-079	MSP	Catherine Haulard	SQ- 2018 424,606\$
2017-080	Service incendies	Michel de Laplante	Félicitations intervention

5. Trésorerie

5.1. APPROBATION DES DEPENSES :

1009-2018

Proposé par : Richard Gilbert

Appuyé par : Francis Lacelle

D'approuver les déboursés, les salaires, les paiements automatiques et les comptes à payer suivants :

5.1.1. Déboursés	40,791.81\$
5.1.2. Salaires	90,019.00\$
5.1.3. Paiement automatiques	51,632.10\$
5.1.4. Comptes à payer	<u>211,793.54\$</u>
	394,236.45\$

Représenté par les chèques #16448 à #16574.

La trésorerie certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour couvrir les dépenses énumérées à la présente résolution.

Adopté à l'unanimité.

5.2. Soutien financier

1010-2018

Proposé par : Francis Lacelle
Appuyé par : Richard Gilbert

Il est résolu d'approuver les paiements reliés aux demandes de soutien financier suivants et d'appliquer les dépenses aux comptes g/l prévus à cet effet :

Comptoir alimentaire	1,500\$
Chevaliers de Colomb (Acquisition équipement Bingo)	3,000\$

La trésorerie certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour couvrir les dépenses énumérées à la présente résolution.

Adopté à l'unanimité.

5.3. Décaissements et dépenses pré autorisées 2018 – Approbation

1011-2018

CONSIDÉRANT QUE le Conseil souhaite établir la liste des dépenses pouvant être acquittées dès réception d'une facture.

Proposé par : François Dubeau
Appuyé par : Pierre Tardif

D'APPROUVER la liste de décaissements et dépenses pré autorisées suivantes pour l'exercice financier 2018 :

- Comptes de services d'utilités publiques; (électricité, gaz, téléphone, câble, Internet, cellulaire, etc ...)
- Comptes d'achat d'essence et diesel;
- Salaires et les déductions à la source prévus au budget annuel courant;
- Frais de poste et de messagerie;
- Droits d'immatriculation des véhicules;
- Frais de déplacement et le remboursement des dépenses diverses dues aux employés et membres du conseil conformément aux politiques de remboursement de frais de déplacement;
- Taxes perçues au nom du gouvernement fédéral et provincial;

- Contrats d'entretien et/ou de service préalablement approuvés par résolution ou règlement du conseil;
- Loyers d'équipement;
- Ententes inter municipales conclues par règlement ou résolution de la Municipalité;
- Quotes-parts;
- Sûreté du Québec;
- Cours de formation prévus au budget;
- Fournitures de bureau.

Adopté à l'unanimité.

5.4. Tourisme Lanaudière Fonds dév offre touristique – Maison Longpré

1012-2018

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité veut agir pour l'emploi et la qualité de vie ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal tient à valoriser son milieu physique et l'environnement de certains secteurs urbanisés afin de favoriser la revitalisation socio-économique de ces secteurs ;

CONSIDÉRANT QUE des subventions sont disponibles pour l'atteinte de ces objectifs.

Proposé par : Pierre Tardif
Appuyé par : Gilles Sénécal

Il est résolu de mandater la direction générale à déposer une demande d'aide financière à Tourisme Lanaudière dans le cadre du programme Fonds dév offre touristique.

Adopté à l'unanimité.

5.5. Refonte site web @smds.quebec

1013-2018

Proposé par : Francis Lacelle
Appuyé par : Richard Gilbert

Il est résolu d'accepter l'offre de service de la firme Perseides (Nexion) pour effectuer la refonte du site web municipal, selon les termes et conditions contenus à l'offre de service en date du 10 janvier 2018 et en respect du montant prévu au budget 2018 (7,500\$ + 50% TVQ).

Adopté à l'unanimité.

6. Direction et Ressources humaines

7. Urbanisme & développement économique

7.1. Dépôt du rapport mensuel

Dépôt du rapport mensuel d'émission de permis et certificats.

7.2. Matricule 7273-20-8946 - Dérogation mineure

1014-2018

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire de l'immeuble situé sur le chemin Beaulac, plus précisément sur une du lot 25, rang B et rang C, dans le canton de Brassard, a déposé une demande de dérogation mineure la construction d'un bâtiment accessoire en cour avant, ce qui contrevient à l'article 6.3.2-3) du règlement de zonage # 320-1992;

CONSIDÉRANT le style architectural de l'habitation projeté et la topographie de la propriété;

CONSIDÉRANT QUE le point d'intérêt du terrain se situe en cour arrière (terrain en haut d'un sommet avec vue sur le lac) ;

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment accessoire sera à environ 220 pieds de la limite de propriété avant (chemin Beaulac), le terrain est boisé, et la propriété est assujettie à la réglementation de non déboisement du PIIA et le positionnement du bâtiment ne nuira pas aux voisin, ni à personne ;

CONSIDÉRANT QUE la demande a été examinée par le Comité Consultatif en Urbanisme et que ce dernier recommande au conseil d'accepter la demande de dérogation mineure.

Proposé par : Francis Lacelle
Appuyé par : François Dubeau
Il est résolu

D'ACCEPTER la demande de dérogation mineure 99 CCU 2017.

Adopté à l'unanimité.

7.3. Matricule 7271-83-7711 - Changement de zonage

1015-2018

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire de l'immeuble situé au 850-852, rue Brassard, a déposé une demande de changement de zonage concernant l'ajout de l'usage "logement au sous-sol" à la zone Commerciale Centrale (Ca-1) ;

CONSIDÉRANT QUE la propriété possède déjà 2 logements en droit acquis et la zone Ca-1 est une petite zone ;

CONSIDÉRANT QUE la demande a été examinée par le Comité Consultatif en Urbanisme et que ce dernier recommande au conseil d'accepter la demande de modification de la réglementation (Ca-1).

Proposé par : François Dubeau
Appuyé par : Louis-David Coutu
Il est résolu

D'ACCEPTER la demande de changement de zonage 100 CCU 2017.

Adopté à l'unanimité.

7.4. Matricule 7371-06-2555- Changement de zonage

1016-2018

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire de l'immeuble situé au 1001, rue Brassard, a déposé une demande de changement de zonage concernant l'autorisation d'aménagement un 2e logement contigu à l'habitation existante présente sur la propriété (Ra-2) ;

CONSIDÉRANT QUE le zonage autorise un “logement au sous-sol” mais la propriété possède du roc et il est impossible d’aménager un logement au sous-sol ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil est en procédure d’adoption d’un règlement sur les logements complémentaires aux habitations unifamiliales isolée et que le projet correspond aux exigences du règlement ;

CONSIDÉRANT QUE la demande a été examinée par le Comité Consultatif en Urbanisme et que ce dernier recommande au conseil d’accepter la demande de modification de la réglementation (Ra-2).

Proposé par : Gilles Sénécal
Appuyé par : Louis-David Coutu
Il est résolu

D’ACCEPTER la demande de changement de zonage 101 CCU 2017.

Adopté à l’unanimité.

7.5. Matricule 8176-38-7244 - Infraction

1017-2018

CONSIDÉRANT QUE le ou vers le 22 août 2017, à titre de propriétaire d'un immeuble situé sur le chemin Fafard, a effectué ou permis que soient effectués des travaux d'agrandissement non conforme au permis émis, ce qui contrevient à l'article 3.2.1 du règlement de zonage # 319-1992, commettant ainsi l'infraction prévue à l'article 4.2 du règlement de régie interne et relatif à l'article 116 de la loi sur l'aménagement et l'urbanisme no 319-1992 ;

CONSIDÉRANT QUE le constat 171500024 a été émis le 5 septembre 2017 ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a été mise en demeure par le propriétaire ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité croit qu’une entente à l’amiable est beaucoup plus viable pour les deux parties et pourrait éviter au contrevenant de devoir démolir la construction neuve.

Proposé par : Louis-David Coutu
Appuyé par : Gilles Sénécal

Il est résolu :

- Le conseil municipal octroi un délai de 6 mois (à partir de la date d'adoption de la présente résolution) pour le lotissement d'un chemin, avec 1 terrain (conforme) où serait inclus le chalet ayant perdu le droit acquis ;
- Si les propriétaires acquiescent à la demande de lotissement d'un nouveau chemin, le conseil municipal s'engage à octroyer une dérogation mineure pour la nouvelle construction quant à l'infraction concernant sa proximité du lac ;
- À défaut de se conformer dans le délai prescrit à la présente résolution (lotissement d'un nouveau chemin ou démolition), le conseil autorise Bélanger Sauvé à procéder aux procédures judiciaires nécessaires pour le règlement du dossier.

Adopté à l'unanimité.

8. Avis de motion

8.1. Avis de motion – Règlement 622-2018 (Logement complémentaire)

1018-2018

M. François Dubeau donne avis de motion de l'adoption, prochainement, du règlement 622-2018 et donne également avis de la présentation du projet qui accompagne le présent avis de motion.

Avis de motion est par les présentes données par François Dubeau qu'il sera déposé à une séance ultérieure, pour adoption, un règlement, relatif aux logements complémentaires aux habitations unifamiliales isolées en ajoutant la définition de "logement complémentaire aux habitations unifamiliales isolées" (zones Cm, Ra, Rb, et RIL) et en ajoutant une tarification d'un permis pour ajout d'un logement complémentaire.

8.2. Avis de motion - Règlement 626-2018 (Station services CM-4)

1019-2018

M. Richard Gilbert donne avis de motion de l'adoption, prochainement, du règlement 626-2018 et donne également avis de la présentation du projet qui accompagne le présent avis de motion.

Avis de motion est par les présentes données par Richard Gilbert qu'il sera déposé à une séance ultérieure, pour adoption, un règlement, relatif aux stations-services pour la zone Cm-4. L'article 7.3.1-5) du règlement de zonage # 320-1992 est modifier par le texte suivant :

5) les commerces d'appoint (incluant les stations-services)

9. Adoption des règlements

9.1. Règlement 622-2018 (Logement complémentaire)

1020-2018

Proposé par : Francis Lacelle
Appuyé par : François Dubeau

Adoption du premier projet de règlement 622-2018.

Adopté à l'unanimité

9.2. Règlement 626-2018 (Station services CM-4)

1021-2018

Proposé par : Richard Gilbert
Appuyé par : Louis-David Coutu

Adoption du premier projet de règlement 622-2018.

M. François Dubeau se retire du vote

Adopté à la majorité

9.3. Règlement 617-2017 (Zone RA-9 – Écuries domestiques)

1022-2018

ATTENDU qu'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, la municipalité peut modifier ses règlements d'urbanisme ;

ATTENDU QUE le conseil municipal souhaite autoriser l'usage « Écurie domestique » dans la zone RA-9 et que le premier projet de règlement 617-2017 (Zone RA-9 – Écuries domestiques) a été adopté le 14 septembre 2017.

Proposé par : Pierre Tardif

Appuyé par : Gilles Sénécal

Il est résolu :

Que le deuxième projet de règlement 617-2017 est adopté.

Adopté à l'unanimité

9.4. Règlement 625-2017 (Traitement des élus)

1023-2018

Proposé par : François Dubeau

Appuyé par : Richard Gilbert

Adoption du règlement 625-2017.

Adopté à l'unanimité

10. Loisirs & Parcs

11. Hygiène du Milieu

12. Travaux publics

13. Sécurité Publique

13.1. Pompier volontaire - Embauche

1024-2018

Proposé par : Francis Lacelle
Appuyé par : Richard Gilbert

Il est résolu d'embaucher M. Jean-Sébastien Plouffe à titre de pompier volontaire avec une période de probation d'un an à partir de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

14. Administration

15. Période de questions

16. Levée de l'assemblée

1025-2017

Proposé par : Richard Gilbert
Appuyé par : Gilles Sénécal

La séance est levée à 20h45.

Adopté, à l'unanimité.

Réjean Gouin
Maire

Catherine Haulard
Directrice générale, Secrétaire trésorière

